

Réunion du 3 septembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Marcel BAUER, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur Philippe MEYER, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Richard STOLTZ

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2012/639 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier
- 1221
RD 221 à LIPSHEIM - Transfert de voiries**

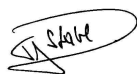
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le transfert de propriété, du Département à la communauté urbaine de Strasbourg (CUS), sans paiement de prix, de plusieurs parcelles de terrain issues de l'ancienne RD 221 à LIPSHEIM, cadastrées sous section 16 n° 335 (60,02 ares) et 535 (4,92 ares) ainsi que sous section 21 n° 332 (6,09 ares), 622 (0,26 are), 625 (0,55 are), 627 (0,19 are), 645 (0,56 are), 647 (0,48 are), 649 (0,20 are), 651 (0,21 are), 653 (0,22 are), 655 (0,23 are), 657 (0,48 are), 748 (0,71 are), 859 (0,47 are), 860 (0,05 are), 862 (1,32 are), 868 (0,12 are), 885 (0,25 are), 888 (0,25 are) et 894 (0,16 are), soit une superficie totale de 77,74 ares

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à ce transfert.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120903-70395-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 14/09/12